

payeurs des colonies, des instructions en conformité des dispositions que je viens de vous notifier.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,
Signé : D'HORNOY.

N° 147. — DÉPÊCHE ministérielle du 8 juillet 1873 (direction des colonies, 4^e bureau) au sujet de la forme dans laquelle doit être établi l'état mensuel des sommes composant l'encaisse du trésorier-payeur.

Versailles, le 8 juillet 1873.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — En exécution d'une dépêche-circulaire en date du 16 avril 1856, l'administration de la colonie m'adresse l'état par nature de valeurs des sommes existant dans les caisses du trésor au 1^{er} de chaque mois.

Je dois rappeler à l'administration que ce document doit être établi dans la même forme que celui dont on fait suivre le résumé mensuel des recettes et des dépenses produit au ministère des finances.

Je vous envoie ci-joint une feuille qui devra servir de modèle à l'administration pour la préparation du document dont il s'agit.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,
Pour le Ministre et par son ordre :
Le Directeur des colonies,
Signé : A. BENOIST D'AZY.

N° 148. — DÉPÊCHE ministérielle du 22 juillet 1873 (direction des colonies, 4^e bureau) au sujet d'un refus de paiement du trésorier-payeur.

Versailles, le 12 juillet 1873.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai communiqué les pièces relatives à un refus de paiement du trésorier-payeur et dont vous m'avez rendu compte par votre lettre du 4 février dernier.

M. le Ministre des finances n'a pu s'empêcher de remarquer, ainsi que moi, que la mésintelligence qui règne entre l'administration et le trésorier-payeur a pu seule donner à cette affaire très-peu importante les proportions d'un conflit. Des observations par lettre ci-jointe sont adressées au trésorier-payeur par M. le Directeur général de la comptabilité publique au sujet des difficultés que vous m'avez signalées.

Je dois à cette occasion, Monsieur le Commandant, vous faire re-